



Panorama

Janvier 2024

Déjà quatre mois se sont écoulés depuis la rentrée des classes. Certes, avant 3 ans nous n'en sommes pas encore là mais il y a bien aussi la rentrée chez « nounou », peut-être même la dernière année pour certains ! Pour les bébés et les nouveaux, c'était un moment important qu'il a fallu bien appréhender et chacun s'est investi pour que tout se passe au mieux. Maintenant c'est derrière nous, tout le monde a pris ses repères et peut s'épanouir à son rythme.

Du côté du Relais Petite Enfance, les activités ont repris et vous trouverez dans ce nouveau Panorama, des photos de ce premier trimestre qui vous rappelleront sûrement de bons moments partagés.

Comme à chaque édition, nous vous invitons à noter dans vos agendas toutes les dates des animations et réunions qui vous intéressent. Nous espérons vous y retrouver nombreux et nombreuses.

Vous y trouverez également des informations plus administratives, un rappel pour des formations à destination des assistants maternels, un petit mot d'appel du Guichet Unique, et encore d'autres informations que nous vous laissons découvrir...











En attendant de vous retrouver en 2024, nous vous souhaitons une bonne fin d'année et pour l'année à venir une bonne santé pour toute votre famille, de beaux instants partagés avec les enfants que vous accueillez et leurs familles.

L'équipe des animatrices du RPE
Chantal, Christel, Claire et Marlène







Fermeture des services fêtes de fin d'année :
Relais Petite Enfance du 23 décembre au 1 janvier inclus
Guichet Unique du 20 décembre au 7 janvier inclus

Les dates à retenir Animations sur inscriptions auprès du Relais Petite enfance

Pour les enfants accompagnés des assistants maternels :


-  Jeudi 11 janvier : 10h médiathèque à Vizille
-  Jeudi 18 janvier : 9h30 l'art et la manière « Dessine-moi une montagne » à Pré en bulle, Vaulnaveys-le-Haut
-  Jeudi 25 janvier : 10h médiathèque à Vaulnaveys-le-Haut
-  Jeudi 1^{er} février : 10h Bibliothèque à Séchilienne
-  Jeudi 8 février : 9h45 Médiathèque à Champ-sur-Drac
-  Jeudi 15 février : 10h médiathèque à Jarrie
-  Jeudi 7 mars : 9h30 et 10h15 l'art et la manière « l'éveil des sens » à la Ribambelle, Jarrie
-  Jeudi 14 mars : 10h Bibliothèque à Séchilienne
-  Jeudi 21 mars : la grande lessive : « faire des bulles »
-  Jeudi 28 mars : 10h Bibliothèque à Vaulnaveys-le-Haut

Pour les enfants accompagnés de leur(s) parent(s) et/ou de leur assistant maternel :

-  Jeudi 18 janvier : 17h l'art et la manière « Dessine-moi une montagne » à Pré en bulle, Vaulnaveys-le-Haut
-  Mardi 20 février : 10h médiathèque à Herbeys
-  Vendredi 23 février : 9h30 « mélanges et couleurs » au musée de la chimie, Jarrie, à partir de 2 ans
-  Mardi 27 février : 9h « A la faveur de l'hiver » à la maison de l'enfant, Vizille
-  Vendredi 1^{er} mars : 9h30 « Le monde en couleurs » inspiration Frida Kahlo, à la maison de l'enfant, Vizille
-  Jeudi 7 mars : de 17h15 à 18h l'art et la manière « l'éveil des sens » à la Ribambelle, Jarrie

Réunions collectives :

- Réunions collectives sur « le contrat de travail » à destination des **parents employeurs et futurs employeurs** d'assistant maternel, au préfa, Champ-sur-Drac :

-  Lundi 15 janvier 14h
-  Lundi 11 mars à 18h

- Réunion de présentation du métier d'assistant maternel, date et lieu à définir, nous contacter pour vous inscrire.

L'indemnité d'entretien

Les indemnités et fournitures destinées à l'entretien de votre enfant couvrent et comprennent :

- Les matériels et produits de couchage, de puériculture, de jeux et d'activités destinés à l'enfant, à l'exception des couches de l'enfant, ou les frais engagés par l'assistant maternel à ce titre ;
- La part afférente aux frais généraux du logement de l'assistant maternel.

L'indemnité d'entretien correspond à un remboursement de frais. A ce titre, elle n'est pas soumise aux cotisations et contributions sociales. C'est une compensation financière obligatoire, à verser aux assistants maternels pour chaque journée de présence de l'enfant, quelle que soit la durée d'accueil. Elle n'est pas due en cas d'absence de l'enfant.

Le montant de l'indemnité d'entretien ne peut être inférieur à 90% du minimum garanti, soit **3,69 €** au 1^{er} mai 2023, par enfant pour une journée de 9h d'accueil. Ce montant est proratisé en fonction du nombre d'heures d'accueil par jour. Il ne peut être inférieur à 2.65€.

Minimum légal au 1^{er} mai 2023 en fonction du nombre d'heures :

Jusqu'à 6h25	7h	8h	9h	10h
2,65 €	2,87€	3,28€	3,69€	4,10€

Arrêt maladie et acquisition de congés payés

Jusqu'à présent, en vertu de la loi, il n'était pas possible d'acquérir des jours de congés payés durant un arrêt de travail. Se basant sur l'article 31 paragraphe 2 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE et sur l'article 7 de la Directive 2003/88, la Cour de cassation a jugé cette disposition contraire au droit de l'Union européenne. Afin de se mettre en conformité avec celui-ci, elle a rendu le 13 septembre 2023 plusieurs arrêts qui améliore les droits des salariés aux congés payés.

La Cour considère désormais que les arrêts maladie constituent des périodes de travail effectif déterminant la durée du congé au même titre que les congés maternité ou les congés payés par exemple.

Ainsi, le salarié en **arrêt de travail pour maladie ou accident non professionnel est en droit d'acquérir des congés payés comme s'il travaillait.**

La loi ASAP

La loi du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique prévoit de nouvelles dispositions relatives à l'agrément des assistants maternels. Il semble qu'elle ne soit pas encore très claire pour tous. Pour cela nous avons demandé au service de la PMI de vous la présenter lors d'une réunion qui aura lieu fin mars 2024. Nous aborderons les différents points ayant entraînés une évolution de l'agrément. Vous pourrez mieux comprendre les répercussions de cette loi sur votre profession.

Informez de vos disponibilités

Déjà, de nombreux parents sont en recherche d'un mode d'accueil pour la rentrée prochaine et le Relais Petite Enfance a à cœur de leur proposer un service de qualité pour les accompagner dans cette recherche.

La démarche n'est pas simple pour un jeune couple. Alors qu'il vient juste d'apprendre qu'un bébé va entrer dans leur foyer, ce n'est pas encore bien réel, juste le résultat d'un test. Pas encore bien eu le temps de réaliser, on est tout heureux de l'annoncer à la famille, aux amis et la question fatidique arrive « est-ce que vous avez déjà pensé à la garde » et les phrases s'enchaînent « ne traînez pas sinon vous n'aurez plus de place », « les places sont chères en crèche ou chez les assmats » ...

Vous le savez notre service est là pour les orienter, les accompagner. Et pour cela nous avons besoin de la participation de toutes et tous. Certains ont déjà bien le réflexe de nous informer de leurs disponibilités mais ce n'est malheureusement pas un automatisme pour tous.

Alors en ce début d'année, je vais prendre le temps de vous passer un petit coup de fil, pour faire avec vous le point sur vos disponibilités actuelles bien sûr mais surtout pour la rentrée de septembre.

Que vous ayez ou non des places libres, c'est important pour nous de le savoir, car en plus de mieux informer les familles et ainsi leur faciliter les démarches, cela nous permet aussi de mettre en évidence l'offre de places d'accueil par rapport à la demande et de faire remonter ces informations aux élus de chaque commune, qui pourront ainsi orienter leurs actions concernant la garde d'enfant.

Vous pouvez aussi devancer mon appel et m'en informer par mail (guichetunique@lesicce.fr) ou téléphone (04.76.78.89.09 touche1) tout au long de l'année. Merci à vous.

Chantal

La grande lessive

Le Relais Petite Enfance s'associe à *La Grande Lessive*[®], exposition artistique éphémère mondiale.

L'édition du 21 mars 2024 aura pour thème « faire des bulles ». Nous reviendrons vers vous pour plus de précision sur cette journée (lieu, horaires, partenaires, ...), mais réservez dès aujourd'hui cette date.

Pour en savoir plus : www.lagrandelessive.net



La grande lessive 2016 à Séchillienne

Formations professionnelles

Les formations facilitées par le SICCE sont organisées avec le plan de développement des compétences. Vous avez le droit chaque année à 58h pour des formations rémunérées, qu'elles se déroulent pendant le temps de travail ou hors temps de travail, qu'elles soient en distanciel ou en présentiel.

Il reste des places sur les formations suivantes (en présentiel), n'hésitez pas à nous appeler pour plus d'informations.

Bien porter pour mieux accompagner, manipulations et déplacements [MIPMD] les samedis 25 mai et 8 juin + 7h en e-learning

Objectifs : Porter, manipuler et déplacer l'enfant au quotidien, en le positionnant comme acteur afin de mieux l'accompagner dans son développement, tout en respectant les attentes des familles et en prenant soin de soi et de son confort physique.

Points clés : Analyser ses propres représentations et appréhensions face au portage et mesurer leurs répercussions sur l'accompagnement de l'enfant. Manipuler et porter le jeune enfant en toute sécurité et en appliquant les appuis essentiels. Observer les évolutions des besoins de l'enfant et ses réactions corporelles et émotionnelles, ajuster sa posture et/ou le type de portage. Utiliser le matériel adapté et homologué pour tout déplacement en voiture. Se prémunir des autorisations éventuelles pour sécuriser les déplacements extérieurs.

Prévenir les risques professionnels et sécuriser son intervention [MIRPSI] les samedis 9 et 23 mars + 7h e-learning

Objectifs : Identifier les risques liés à son activité professionnelle et mettre en œuvre les actions permettant de préserver son bien-être et sa santé.

Points clés : Repérer les risques liés à son activité professionnelle par une approche réflexive. Mettre en place des actions de prévention des risques professionnels identifiés. Adopter les postures et les gestes professionnels prévenant les troubles musculosquelettiques. Repérer et anticiper les signes d'épuisement professionnel. Amorcer et développer une réflexion individuelle sur la sécurité dans sa pratique professionnelle.

Comprendre pour mieux accompagner : les nouvelles connaissances sur le cerveau de l'enfant [MICDCE] 2 jours en septembre 2024

Objectifs : Comprendre l'enfant pour mieux l'accompagner. Identifier les fondamentaux des neurosciences affectives et sociales et ainsi proposer un accompagnement plus pertinent et prévenant.

Points clés : Adapter ses pratiques professionnelles au regard des facteurs favorables au développement du cerveau de l'enfant. Analyser les mécanismes du stress et de la peur sur le système nerveux et endocrinien. Repérer les signaux d'alerte chez un enfant exposé à un stress. S'informer sur les neurosciences affectives et sociales pour actualiser ses connaissances via les relais d'informations appropriés et intégrer les évolutions. Développer une démarche de questionnement sur ses pratiques et son accompagnement afin d'adopter une posture bienveillante.

Les droits de l'enfant

Vous trouverez ci-dessous « les droits de l'enfant accueilli chez un assistant maternel », prolongation très concrète de la Charte nationale du jeune enfant », dont l'objectif est de donner des clefs (pas des recettes) aux professionnels pour ne plus « être dans un travail approximatif » mais dans un juste accompagnement des enfants en tenant compte de toutes les données théoriques sur le développement de l'enfant, régulièrement enrichies par de nouvelles études ou découvertes.



Être libre de circuler et de bouger car c'est comme ça que mon cerveau apprend.

Les droits de l'enfant accueilli chez un assistant maternel



Être libre de jouer sans que l'adulte ne m'explique comment faire.



Être libre de déplacer, combiner et mélanger tous les jeux.



Être pris dans les bras quand je pleure.



Être aidé tout au long de la journée et pour tout car je suis dépendant.



Être entendu et compris dans mes émotions et dans mon incapacité à les gérer seul.



Être aidé pour m'apaiser car je ne peux me calmer seul.



Ne pas me demander d'attendre, de partager, de comprendre, de réfléchir car je n'en suis pas encore capable.



Ne pas dire de moi que je suis agressif, capricieux car je ne peux pas être doté de ces intentions à mon âge.



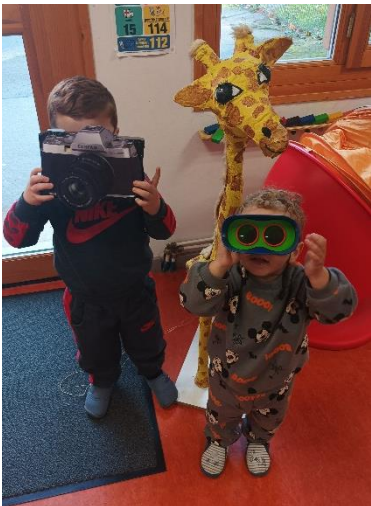
Comprendre que je ne peux m'intéresser qu'à moi-même car je suis dépendant et que je ne suis pas encore prêt à me socialiser.

Rétrospective en image

A la manière des scientifiques



Safari photo



A la faveur de l'automne



Yoga



Toute l'équipe du Relais
Petite Enfance du SICCE
vous souhaite une bonne
année 2024

Relais Petite Enfance du SICCE - ☎ 04 76 78 89 09 puis touche 2 - ✉ rpe@lesicce.fr

Guichet Unique - ☎ 04 76 78 89 09 puis touche 1 - ✉ guichetunique@lesicce.fr